

L'an deux mil vingt et six le seize janvier à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : ROUSSEAU Jean, Louis Jean-Bernard, REBERT Laurent, GIRARDOT Charles, CANDY Christophe, ELAPHOS Marie-Hélène, MEYSENQ Marie-Josée, BELLET Aurélie

Absents : BÉGOU Yvette, BELLON Claudette et BELLET Emeline (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène)

Secrétaire de séance : ELAPHOS Marie-Hélène

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2025

Aucune remarque n'a été effectuée. Le Maire demande aux élus d'approuver le C.R tel qu'il a été publié.

2. Délibération 01 : Avenant à la convention d'entente pour l'accueil et la surveillance des usagers de la piscine du Chevalet

Le Maire expose le fait que la convention d'entente intercommunale conclue entre la commune d'ASPRES SUR BUECH et les huit autres communes issues de l'ancienne Communauté de Communes du Haut-Buëch, ayant pour objet la gestion en commun du service public d'accueil et de surveillance des usagers de la piscine du Chevalet est arrivée à échéance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'entente intercommunale relative à la gestion en commun du service public d'accueil et de surveillance des usagers de la piscine du Chevalet, ayant pour objet de prolonger la durée de convention jusqu'au 31 décembre 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Délibération 02 : Avenant à la convention d'entente intercommunale pour le portage et l'exercice des actions relatives à la compétence « actions en direction de la jeunesse »

Le Maire expose le fait que la convention d'entente intercommunale signée à la suite de la délibération, arrivée à échéance ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'entente intercommunale relative au portage et l'exercice des actions relatives à la compétence « actions en direction de la jeunesse » et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

4. Délibération 03 : Elaboration d'un plan de massif, constitution d'un groupement de commandes et convention de partenariat et de versement

Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a sollicité la commune par courrier afin de lui proposer un conventionnement pour l'élaboration de trois Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) du Buëch Sud, de Chabre et des Monges (une carte du périmètre des différents massifs est annexée à la délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les conventions de groupement de commande et de partenariat et de reversement, approuve l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies dans le cadre d'une convention de groupement de commandes avec la CCSB et les autres communes concernées selon les modalités ci-avant, autorise le Maire à engager les dépenses et à les liquider, désigne le Maire Jean ROUSSEAU en tant que référant auprès de la CCSB pour représenter la commune.

Vote à l'unanimité des membres présents.

7. Délibération 04 : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Le Maire expose le fait que l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption du budget primitif, être autorisé par l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette. Considérant la nécessité

d'assurer la continuité des opérations d'investissement de la commune et d'éviter toute interruption préjudiciable au fonctionnement des services communaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, hors crédits afférents au remboursement de la dette et autorise à engager, liquider, mandater sur les chapitres d'investissement cités dans la délibération.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

4. Délibération 05 : Approbation devis, plan de financement et demande de subvention pour la peinture de l'église

Le Maire expose le fait que le projet de réfection de la peinture de l'église communale est toujours d'actualité et qu'il souhaite demander une subvention auprès du département des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la subvention sus-nommée auprès du Département des Hautes-Alpes pour la réalisation de cette opération et autorise le Maire à effectuer à nouveau cette sollicitation et à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention,

Vote à l'unanimité des présents et représentés

5. Informations diverses

- Les batteries qui se trouvent sur les lampadaires de l'éclairage public au hameau de la Bégüe sont entièrement usées. Les composants sont défectueux (4 sur 8).
- Le Maire informe qu'il organise les vœux samedi 24 janvier à 18h00.
- concernant le projet parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge du Villard. Il y a 5 études différentes en cours.
- Concernant les panneaux du hangar nous sommes en attente d'enedis pour réaliser la tranchée et brancher au transformateur.
- Christophe CANDY informe que la fontaine située à la Combe est en train de geler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 14 minutes

Le Maire,

ROUSSEAU Jean



Le secrétaire de séance,

ELAPHOS Marie-Hélène

